Circulaire au Clergé

Montréal, le 25 Décembre 1866.

MONSIEUR,

Jusqu'à ce que le temps me permette d'exécuter le projet de division du Diocèse en Vicariats Forains, dont il fut question dans notre dernier Synode, les pouvoirs accordés pour les concours, à tous les Prêtres approuvés, et ceux accordés aux Vicaires, pour remplacer, dans leur absence, les Curés de leur Archiprêtré, sont continués en vertu de la présente Circulaire.

Les événements qui sont plus menaçants que jamais pour le St.-Siége et pour l'Eglise toute entière, sont une raison pour nous de continuer à faire les 40 Heures aux mêmes intentions que ces années dernières. Vous observerez donc, pour les messes à chanter, les amendes honorables à faire et autres choses, ce qui se trouve déjà tout réglé dans les dernières Circulaires, qui vous ont été adressées à ce sujet. Espérons que la divine Providence nous fournira bientôt, par des événements glorieux pour l'Eglise et son immortel Pontife, une raison éclatante de changer nos chants lugubres en des cantiques de joie et de triomphe. J'attendrai encore quelque temps, avant de vous recommander de faire, dans chaque paroisse, une fête d'actions de grâces, que les événements européens se soient dessinés au point de nous découvrir ce que Dieu nous cache derrière d'épais brouillards, afin de ne faire qu'une même fête, en reconnaissance des bienfaits généraux et particuliers que nous aurons obtenus de sa divine bonté.

J'attends que l'arrangement des Vicariats Forains soit conclu définitivement, pour vous donner le sujet des Conférences ecclésiastiques.

Je vais consacrer le premier loisir qui se présentera, pour mettre la dernière main aux Statuts Synodaux, qui seront ensuite mis sous presse, et vous seront immédiatement envoyés avec les décisions que j'ai obtenues dans mon dernier voyage de Rome, lesquelles vous serviront à trancher plusieurs difficultés sérieuses, concernant les rubriques et cérémonies.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que N. S. Père le Pape m'a fait témoigner, par le Card. Préfet et par le Secrétaire de la S. C. de la Propagande, sa vive satisfaction et sa reconnaissance paternelle envers ses enfants, pour le montant du denier de St. Pierre, en 1865, et pour celui de l'Emprunt Pontifical. Espérons que les bénédictions que verse sur nous, à pleines mains, le Père commun, nous aideront à exercer notre saint ministère, avec des fruits abondants, pour nous et pour les fidèles confiés à nos soins.

Je ne laisserai pas échapper cette occasion sans vous offrir les condoléances pour l'année courante, qui s'enfuit comme l'ombre, et sans vous faire les meilleurs souhaits possibles, pour celle qui nous arrive, et qui paraîtra passer encore plus vite, car c'est un fait bien connu que plus l'on vieillit et plus on trouve que les années sont de courte durée. Toutefois, l'on ne désire guère les allonger, quand on s'aperçoit qu'en se multipliant elles multiplient et aggravent pour nous, les peines et les misères de la vie. Il s'en suit que l'on désire plus ardemment et plus sincèrement le repos éternel, en se détachant de tout cœur de tout ce qui pourrait attacher à la vie présente.

En attendant qu'il plaise à la divine Miséricorde de nous appeler à une meilleure vie, pour y respirer l'air embaumé de la bienheureuse éternité, je vous bénis, vous et tous vos paroissiens, avec toute l'effusion de mon âme, en vous souhaitant de saintes et heureuses années, dans ce lieu de pélèrinage, et un bonheur sans fin, dans la céleste patrie.

Je forme des vœux ardents pour que la saison du carnaval ne soit pas un temps perdu dans les bals, les divertissements profanes, les plaisirs dangereux, qui ont contume d'être pour un grand nombre des occasions prochaines de péché et des pierres d'achoppement et de scandale.

Je me recommande instamment à vos ferventes prières et à celles de vos pieux paroissiens dont je demeure le très humble et dévoué serviteur.
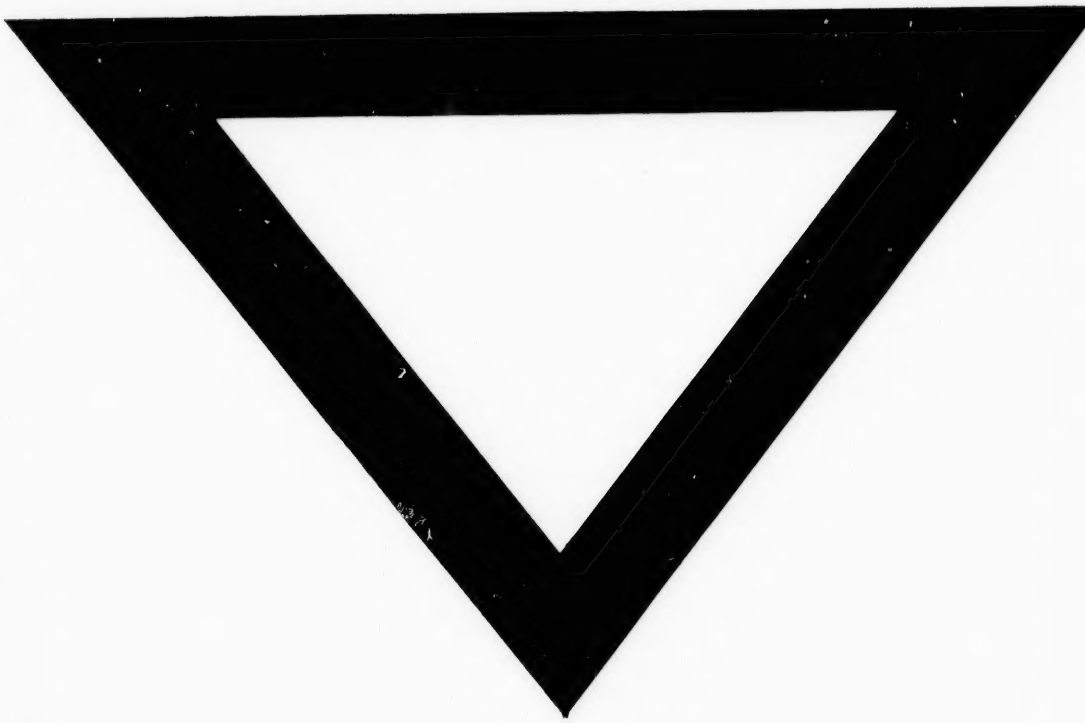
† IG. EV. DE MONTREAL.